



Assemblée générale mixte du 16 avril 2026

DELEGATIONS ET AUTORISATIONS FINANCIERES EN COURS DE VALIDITE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Synthèse des délégations et autorisations financières en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2025 dans le domaine des augmentations de capital et de l'utilisation qui en a été faite en 2025 et postérieurement à la clôture de l'exercice :

Résolution	Description de la délégation et/ou de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 17 avril 2025	Validité	Utilisation en 2025 et 2026
Dix-neuvième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. Montant nominal maximal des augmentations de capital fixé à 33 480 000 €. Suspension en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société.	26 mois Expiration le 17/06/2027	Non utilisée
Vingt-et-unième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (ou au capital de sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital), avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Montant nominal maximal des augmentations de capital fixé à 100 460 000 €. Montant nominal maximal d'émission des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la société fixé à 1 000 000 000 € (plafond global de l'ensemble des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de ladite délégation et de celles conférées au titre des 22 ^e à 26 ^e résolutions). Suspension en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société.	26 mois Expiration le 17/06/2027	Non utilisée
Vingt-deuxième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (ou au capital de sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et avec un délai de priorité facultatif, par voie d'offre au public autre que celle mentionnée au 1 ^{er} de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Montant nominal maximal des augmentations de capital fixé à 66 970 000 € avec délai de priorité (sur lequel s'impute les émissions réalisées au titre des 22 ^e à 26 ^e résolutions) et 33 480 000 € sans délai de priorité (plafond global commun avec les 23 ^e à 26 ^e résolutions). Montant nominal maximal d'émission des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la société fixé à 1 000 000 000 € (s'impute sur le plafond global de l'ensemble des émissions de titres de créances fixé à la 21 ^e résolution). Suspension en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société.	26 mois Expiration le 17/06/2027	Non utilisée
Vingt-troisième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (ou au capital de sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'investisseurs qualifiés dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2, 1 ^{er} du Code monétaire et financier. Montant nominal maximal des augmentations de capital fixé à 33 480 000 € (plafond global commun avec la 22 ^e résolution (émission sans délai de priorité) et les 24 ^e à 26 ^e résolutions). Montant nominal maximal d'émission des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la société fixé à 1 000 000 000 € (s'impute sur le plafond global de l'ensemble des émissions de titres de créances fixé à la 21 ^e résolution). Suspension en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société.	26 mois Expiration le 17/06/2027	Non utilisée
Vingt-quatrième résolution	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires. Dans la limite de 15% de l'émission initiale décidée en application des 21 ^e à 23 ^e résolutions (s'impute sur le montant nominal du plafond des 21 ^e à 23 ^e résolutions)	26 mois Expiration le 17/06/2027	Non utilisée
Vingt-cinquième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société. Montant nominal maximal des augmentations de capital fixé à 10% du capital de la société (plafond global commun avec la 22 ^e résolution (émission sans délai de priorité) et les 23 ^e , 24 ^e et 26 ^e résolutions). Montant nominal maximal d'émission des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la société fixé à 1 000 000 000 € (s'impute sur le plafond global de l'ensemble des émissions de titres de créances fixé à la 21 ^e résolution). Suspension en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société.	26 mois Expiration le 17/06/2027	Non utilisée

Vingt-sixième résolution	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Montant nominal maximal des augmentations de capital fixé à 10% du capital de la société (plafond global commun avec la 22 ^e résolution (émission sans délai de priorité) et les 23 ^e à 25 ^e résolutions). Montant nominal maximal d'émission des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la société fixé à 1 000 000 000 € (s'impute sur le plafond global de l'ensemble des émissions de titres de créances fixé à la 21 ^e résolution). Suspension en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société.	26 mois Expiration le 17/06/2027	Non utilisée	
Vingt-septième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés du groupe Covivio adhérent à un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Montant nominal maximal des augmentations de capital fixé à 500 000 €.	26 mois Expiration le 17/06/2027	Non utilisée	
Vingt-huitième résolution	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Plafond fixé à 1% du capital social au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.	38 mois Expiration le 17/06/2028	2025 : Attribution gratuite de 216 645 actions	2026 : Attribution gratuite de 70 398 actions